

L'expertise judiciaire soumise à examen

Le jeudi 27 novembre 2008, l'Ecole romande de la magistrature pénale organise un séminaire du droit de l'expertise judiciaire. Experts et magistrats se réuniront ainsi l'espace d'une journée afin d'examiner et débattre du cadre juridique de l'expertise judiciaire.

L'Ecole romande de la magistrature pénale (ERMP) sise à Neuchâtel organise, le jeudi 27 novembre 2008, un séminaire du droit de l'expertise judiciaire. Cette manifestation est destinée aux experts judiciaires (ingénieurs, techniciens, experts-comptables, psychiatres, policiers scientifiques, etc..) ainsi qu'aux magistrats de l'ordre judiciaire.

Durant la première partie de la manifestation, des juges et des avocats passeront en revue le cadre juridique dans lequel se déroule l'expertise judiciaire tant civile que pénale. Les règles présidant à la rédaction d'un rapport d'expertise ainsi qu'à l'audition de l'expert par le tribunal seront également examinées. Le statut de l'expert (droits et obligations) sera également détaillé. La seconde partie de la journée est davantage orientée vers la pratique. Dans le cadre d'une audience fictive, les participants auront l'occasion d'assister à l'audition d'un expert. Ce dernier sera soumis aux questions du juge et des avocats. En matière pénale, il s'agira notamment d'examiner le rôle de l'avocat de la défense et les diverses « techniques » utilisées par ce dernier dans le but de remettre en cause tant l'expertise que l'expert lui-même.

Lieu et horaires : dernier étage de la tour de l'Office fédéral de la statistique, Neuchâtel. Jeudi 27 novembre 2008. Début de la manifestation à 08h30.

Inscriptions : sur www.emp.ch ou au 032/ 930 20 34.

Vous trouverez, en pièce jointe, le programme complet de cette manifestation

Personnes de contact :

- **Marc Rémy**, adjoint scientifique de l'ERMP, tél. 032/ 930 20 72 (jeudi et vendredi) ou 076 / 371 50 30 ;
- **Renaud Weber**, directeur de l'ERMP, tél. 032 / 889 51 56

Neuchâtel, le 10 novembre 2008.

L'Ecole romande de la magistrature pénale (ERMP), institution rattachée à l'Institut de lutte contre la criminalité économique (ILCE) et à la Haute école de gestion (HEG Arc), est active dans la formation des magistrats pénaux des cantons latins et de la Confédération. Elle propose diverses formations continues ou postgrades uniques en Suisse romande dont le Certificate of Advanced Studies pour la magistrature pénale (CAS MAP) et, dès 2009, un cours de formation au futur Code de procédure pénale suisse.